

Réunion du 18 Novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 Novembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr MILLON Luc,
Mr PONSIGNON Daniel, Mme MAURICE Bernadette, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc.
Mr RAGOT Nicolas

~~Absent excusé :~~

Absents : Mme ORSINI Frédérique, Mr LEBLANC Xavier, Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme LEGRIS Corinne.

Date de la convocation : 12 Novembre 2019

- 1) Désignation du secrétaire de séance : Madame Béatrice DESVOY JOPPE
- 2) Approbation du compte rendu du conseil du 14 Octobre 2019

Quelques corrections sont apportées en séance.

Le compte rendu est adopté à la majorité, soit 6 voix sur 7.

3) Personnel communal.

Le contrat de monsieur BOURGOIN Flavien arrive à terme le 30 mars 2020. Plusieurs possibilités se présentent : arrêter de travailler avec Flavien, renouveler le CDD pour 1 an ou pour 3 ans, ou bien proposer sa stagiairisation pour un an avec sa titularisation à l'issu.

Après des échanges fructueux entre tous les membres du conseil municipal, il a été décidé de réaliser une embauche sur un poste d'adjoint technique territorial pour Flavien qui donne entière satisfaction. Mr Bourgoïn sera ainsi en stage pendant 1 an puis titularisé dans ce poste à raison de 35h/semaine.

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

4) Accessibilité de la mairie

Le projet proposé par la société BOITUZAT a permis à tous les conseillers de voir que l'accessibilité pour tous devait commencer au bord de la route.

Le projet doit-être modifié ainsi et le devis réactualisé :

- Réalisation d'une entrée « bateau » devant le portail existant.
- Faire une surface en enrobé côté cour et un pavage devant la mairie afin de conserver le cachet de celle-ci permettant d'optimiser les coûts financiers.

La révision du projet est demandée à la société BOITUZAT. Le nouveau devis sera étudié lors d'un prochain Conseil Municipal.

5) Aménagement de la DESSAULE

Fonds LEADER : Ce sont des fonds européens éligibles à 64%.

Mr le maire demande l'accord pour faire une demande de subvention pour la création de l'arboretum, du verger participatif et du cheminement piétonnier : vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

La pose d'une ruche cheminée est à l'étude, son coût se situe entre 700 à 800 euros. Son but, poursuivre le développement commune nature. De plus des programmes pédagogiques (pour les écoles et les particuliers) pourraient être mis en place.

Plantation Verger : 44 Enfants nuisementais et ou scolarisés sont invités à planter les 42 arbres de l'arboretum et du verger.

Convention LPO : La Ligue de Protection des Oiseaux réalise des Diagnostics de la Biodiversité Communale (DBC) : il s'agit d'inventaires afin d'identifier les espèces présentes sur la commune, les espaces naturels à enjeux et de définir des préconisations de gestion et d'aménagements à l'échelle de la commune : 5 000 €, pris en charge à 80 % par la région Grand Est.

Ce diagnostic nous permettra de savoir comment aménager notre territoire pour la faune.

Le conseil municipal décide d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention :
Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

6) Point sur la Fibre

La fibre arrive dans notre commune, sans date définie à ce jour.

Un poste de sous répartition optique (SRO) sera installé Grande rue et l'angle de la rue du Moulin.

Le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention d'implantation pour ce

SRO.

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

7) Information sur le PLUi

Le document d'orientation et d'objectifs du SCOT a été approuvé le 08 octobre dernier.

Ce document reprend notamment la consommation des m² constructibles par village et les préconisations du SCOT du Pays de Châlons-en-Champagne.

Le conseil municipal souhaite insister sur l'importance d'une mise en œuvre respectueuse pour chaque commune membre et proportionnellement à sa population particulièrement sur l'extension urbaine pour la strate « bourgs et villages » de la CCMC

8) Projet éolien

Une réunion de Bureau de l'Association Foncière avec la présence de Nordex s'est tenue le 28 octobre 2019. Le président de l'AF fait lecture du compte rendu.

Des chemins seront refaits pour l'accessibilité aux différentes machines installées.

Une réunion publique aura lieu le 26 novembre au Centre culturel portée par la commune et l'association foncière.

Le prochain atelier sur le projet éolien de la société NORDEX aura lieu le mercredi 11 décembre 2019.

9) Questions diverses

- **Urbanisme :**

PC n° 051 409 19 R005 : Construction maison individuelle, 14 Bis Grande rue

DP n°051 409 19 R0011 : Aménagement des combles, 11 rue des Auches chevines

DP n°051 409 19 R0012 : Pose de velux, 11 rue des Auches chevines

DP n°051 409 19 R0013 : Extension, remplacement garage, 11 rue des Auches chevines

- **Circulation sur le chemin de l'issue**, afin de préserver la structure du pont sur la Coole, un panneau de limitation de tonnage à 19T sera installé. Un arrêté sera pris.

Vote à la majorité soit 6 voix sur 7 et une abstention.

- **Peupliers** : le chantier est en cours d'exploitation. La parcelle sera remise en état par les ouvriers communaux afin de replanter des arbres.
Ce projet sera étudié avec la LPO et/ou le projet éolien.
- **Siège Intercommunalité / Arrêté préfectoral** :
Pour rappel 1 seul siège pour la commune de Nuisement.
Courtisols a perdu 1 siège et Saint Germain a récupéré un siège.
- **Règlement de collecte / SYMSEM** :
Il est consultable sur le site de la mairie.
- **Embellissement Poste de transformation électrique** :
Un appel à projet sera lancé pour décorer ces boites électriques.
- **Commune Nature**: le but est de continuer les efforts afin d'obtenir une 3eme libellule.
- **Location orange** :
Conserver le forfait actuel et donc accepter l'augmentation de 1%.
Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal le 16 Décembre 2019.

La séance est levée à 22h45.